

Conseil Communal de Saint-Légier-La Chiesaz

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 18/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle Del Castillo à Vevey.

Vevey, le 22 octobre 2013

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les commissions des 10 communes de la Riviera chargées d'étudier le préavis 18/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle Del Castillo à Vevey se sont réunies le mardi 8 octobre 2013 à 19h00 à la salle du Conseil communal de Vevey. La séance était précédée pour les commissaires qui le souhaitaient d'une visite du chantier en cours, à la Salle Del Castillo. A l'issue de la séance, les commissions ont décidé de présenter un rapport structuré en deux parties, la première, identique pour tous, synthétise la séance d'information, la seconde fait état des discussions internes à chaque commission.

Pour la commission de St-Légier étaient présents :

M. Jacques Décombaz, président
Mme Céline Morier, secrétaire
Mme Rita Regamey
Mme Marie-Claude Liechti
Mme Isabelle Jolivat
Mme Ariane Zompa
Mme Kathleen Morand

M. Alain Bovay, Syndic, excusé

Le Conseil administratif de la CIEHL était représenté par son président, Monsieur Antoine LAMBERT, syndic de Corseaux, ainsi que par Mesdames et Messieurs Bernard DEGEX, syndic de Blonay, Serge JACQUIN, syndic de Chardonne, Franz BRUN, syndic de Corsier, Fabienne CURCHOD, syndique de Jongny, Lyonel KAUFMANN, syndic de La Tour-de-Peilz, Laurent BALLIF, syndic de Vevey et Christine CHEVALLEY, syndique de Veytaux, Messieurs Alain BOVAY et Laurent WEHRLI, respectivement syndics de St-Légier - La Chiesaz et de Montreux étaient excusés. Madame Edith WILLI, Conseillère municipale montreuusienne remplaçait Monsieur WEHRLI.

Mesdames Colette ROSSIER, cheffe de service, et Laurence MEYER DE STADELHOFEN, adjointe, représentaient le Service des affaires intercommunales de la Riviera.

Pour la Municipalité de Vevey, était présente Madame Elina LEIMGRUBER, Municipale en charge de la Direction de l'Architecture. Monsieur Claude LEHRIAN, chef de service à la Direction de l'Architecture était également présent.

En introduction, Monsieur le président de la CIEHL accueille les membres présents et donne une brève présentation de la CIEHL.

La Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman a été créée en 1987 sur la base de l'article 110 de la Loi sur les communes (art.110 LC). Il s'agit d'une entente intercommunale qui gère un fonds à disposition pour des projets reconnus d'intérêt public. Ce fond est alimenté par les 10 communes de la Riviera à raison de CHF 5.- par habitant et par année. Les organes de la CIEHL sont le Conseil administratif, les délégués (les syndics des 10 communes de la Riviera) et une commission de gestion.

La CIEHL examine les demandes qui lui sont faites pour ensuite les soumettre aux Municipalités qui se déterminent sur l'aide au financement d'un projet ; les projets d'agglomération Rivelac ainsi que la rénovation de l'auditorium Stravinski à Montreux ont reçu l'appui financier de la CIEHL.

Madame Rossier présente les éléments déterminants de ce préavis. Elle rappelle quelques faits comme la sectorisation du Casino du Rivage et du Château l'Aile au début des années 80 et l'achat du Château de l'Aile par la Municipalité en 1988. En 1991, un concours d'architecture pour un centre récréatif / culturel / hôtelier a eu lieu mais le projet échoua faute de moyens. Il fut alors décidé de vendre la propriété du Château de l'Aile.

En 2007, la Municipalité et le Conseil communal de Vevey acceptent l'offre d'achat pour le Château de l'Aile et la promesse de vente à Projet109 SA de la "parcelle" du restaurant du Rivage. En même temps, le Conseil accorde un crédit d'étude à la Municipalité pour la rénovation de la Salle Del Castillo.

En 2008, dans le cadre du PPA «Jardin du Rivage – Château de l'Aile», le Conseil accorde un crédit d'étude à la Municipalité pour un concours de projets «jardin du Rivage / Salle Del Castillo». En 2010 le Lauréat du concours est «gilles & jacques» de M. Zahnd et D. Furrer, architectes à Montreux.

En janvier 2012, le Conseil adopte le préavis de rénovation de la salle Del Castillo et le chantier démarre ; il s'agit de rechercher des solutions techniques et architecturales autour des contraintes patrimoniales et fonctionnelles d'exploitation future.

Un effort particulier est mis sur l'aspect programmation : le gestionnaire et de nombreux utilisateurs de la salle ont été associés au processus de développement du projet, soit au total, une dizaine d'institutions.

L'accent est également mis sur la polyvalence de la salle : grande variété de spectacles et de manifestations possibles visant à répondre aux attentes régionales.

Polyvalence de la grande salle :

- Configuration variable en fonction du type d'activité
- Peut accueillir entre 460 et 1'000 personnes, selon qu'elle est aménagée :
 - avec gradins (concert/spectacle)
 - à plat (conférence/réunion/projection)
 - pour un banquet
 - pour un évènement particulier (ex. musique amplifiée)

Autres aménagements prévus :

- 3 petites salles de société de 50 personnes chacune
- Reconstruction du balcon de la grande salle d'une capacité limitée à 50 personnes (sécurité incendie)

Aspects financiers :

- Coût total du projet adopté par le CC de Vevey Fr. 19'705'000.-
- Dont restauration / transformation de la salle Fr. 17'095'000.-
- Les équipements d'exploitation (CFC 3), liés à la polyvalence de la salle représentent 10% du budget total Fr. 1'956'000.-

Une demande de soutien financier de la municipalité de Vevey au CA de la CIEHL d'un montant de Fr. 300'000.- pour les travaux de rénovation de la Salle Del Castillo a été faite et ensuite transmise aux municipalités, pour examen. Le principe d'une participation financière de la CIEHL à hauteur du montant demandé par la municipalité de Vevey a été admis par le CA.

La polyvalence de la salle permettra son utilisation par de nombreuses institutions soutenues par le Fonds Culturel Riviera et reconnues comme d'importance régionale. La future salle, de par sa taille intermédiaire, sera complémentaire par rapport à l'Auditorium et offrira une qualité acoustique reconnue. Il est rappelé que le montant de CHF 300'000.- demandé porte plus précisément sur l'équipement d'exploitation de la salle (CFC 3) en vue de répondre aux besoins des acteurs régionaux. Ce montant équivaut à environ 15% du CFC 3. La participation de la CIEHL en 2012 aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski est du même ordre de grandeur (~ 15%)

Monsieur Laurent Ballif précise que la salle était quasiment en ruine lors de l'acceptation de la demande de crédit pour sa rénovation par le Conseil communal de Vevey, en 2012.

Discussion en plénum :

Au vu du montant du crédit demandé, soit CHF 300'000.-, un commissaire remarque que cela représenterait la prise en charge de l'autoradio si l'achat était comparé à celui d'une voiture.

Un autre commissaire demande quelle est la capacité d'insonorisation de la salle. Monsieur Claude Lehrian répond qu'il a été prévu que cette salle puisse accueillir tant de la musique acoustique que de la musique amplifiée en respect des normes légales. Madame la Municipale Elina Leimgruber ajoute que la construction d'un mur d'insonorisation est toujours d'actualité et qu'un montant de CHF 900'000.- est prévu à cet effet ; les négociations, d'ordre politique, avec les propriétaires du Château de l'Aile sont en cours.

Un commissaire s'interroge sur le caractère public d'intérêt régional et ce qui fait que l'on présente une demande ou pas. Par exemple, Montreux a financé seule la salle Sissi Impératrice, alors qu'il y a eu un soutien de Fr. 1 mio pour l'Auditorium Stravinski. Il est répondu que la procédure CIEHL est claire. C'est la municipalité qui décide de présenter un projet ou non, en fonction de son caractère régional. Il n'y a pas d'exclusivité à priori, mais si une demande n'a pas été faite, il n'est par contre pas possible de la traiter à posteriori. "

Un autre commissaire demande si cela ne crée pas un doublon avec le Théâtre de Vevey. Il est répondu que le Théâtre de Vevey dispose de 750 places et qu'une cinquantaine de représentations sont annuellement réservées à l'avance.

La salle Del Castillo, de par ses futurs équipements, sera un outil au service de la promotion culturelle, économique et touristique de la Riviera. Sa capacité et sa polyvalence permettront d'organiser des manifestations qu'aucune autre salle de la région n'est en mesure d'accueillir. Cette salle a d'ailleurs déjà été utilisée à maintes reprises par les divers acteurs régionaux avant sa rénovation. La salle sera à disposition des sociétés locales à but non lucratif pour leurs manifestations, les différents tarifs ne sont pas encore fixés mais les sociétés locales bénéficieront de prix avantageux.

Un commissaire s'inquiète des problèmes de parcage à prévoir lors des futures manifestations à la Salle Del Castillo. Monsieur Laurent Ballif répond que depuis que le parking de la Place du Marché est payant jusqu'à 22 heures, il y'a beaucoup de places disponibles le soir.

Une commissaire précise que les dépenses pour la rénovation de la Salle Del Castillo sont gérées par la commune de Vevey et demande si les délais seront respectés et si l'on peut s'attendre à un dépassement de crédit. En outre, elle est d'avis qu'il est impératif d'aménager les alentours de la Salle Del Castillo. Pour terminer, elle demande si les travaux seront exécutés en cas de refus du présent préavis.

Il est répondu que la ville de Vevey gère à elle seule le crédit de 19 mio. prévu pour rénover la Salle Del Castillo, le Canton ayant refusé sa demande de soutien financier, et que les délais seront respectés ; les travaux de la salle seront terminés à la fin du printemps 2014, l'ouverture est prévue en septembre 2014.

Madame la Municipale Elina Leimgruber précise disposer encore d'une réserve de CHF 300'000.- de divers et imprévus qui, dans la mesure du possible ne sera pas utilisé. Elle ajoute que deux demandes de crédit acceptées par le Conseil communal de Vevey prévoient

- 1) le réaménagement en surface et en sous-sol de la Rue Louis Meyer
- 2) un aménagement type jardin public à l'endroit de l'ancien Restaurant du Rivage

Elle confirme également que les travaux auront lieu même si la CIEHL ne devait pas apporter de contribution.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée et les commissions de chaque commune sont invitées à se réunir dans les salles *ad hoc* afin de délibérer sur les conclusions qu'elles souhaitent respectivement apporter au présent préavis.

Discussion de la commission de St-légier :

Après avoir évoqué différents détails concernant le préavis et une courte discussion concernant les aspects abordés lors de la séance de présentation ; la commission a relevé à l'unanimité que cette salle fait partie d'un bâtiment historique. Elle apprécie la logique de similitude de la demande avec le montant accordé récemment en faveur de l'auditorium Strawinski. Grâce à ces travaux et dans la mesure où le différend sur la construction de l'isolation à construire sur la propriété voisine sera résolu, la salle pourra être utilisée de manière optimale.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la commission a voté et accepté à l'unanimité de ses membres les conclusions du préavis.

Elle propose qu'il plaise au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 18-2013 à savoir:

- **de reconnaître l'intérêt public régional des travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey ;**
- **d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le préavis 18-2013**

Le président

Jacques Décombaz



La Secrétaire

Céline Morier



